



CESSION EXCEPTIONNELLE DE PLAQUES

1. Le détenteur/la détentrice soussigné(e) _____
né(e) le _____
autorise le transfert du (des) numéro(s) d'immatriculation GE _____
en faveur de

2. M./Mme ou société _____
né(e) le _____ no de détenteur (facultatif) _____
commune et canton d'origine (étrangers: pays d'origine) _____
Adresse: c/o _____ rue et no _____
no postal _____ localité _____
Adresse permanente éventuelle pour correspondance:
c/o ou case postale _____ rue et no _____
no postal _____ localité _____

En conséquence, tout impôt ou émolument en cours ou arriéré, enregistré au compte des plaques, sera également repris par le nouveau détenteur.

Date: _____ Signature: _____
de l'ancien détenteur
(timbre + signature(s) autorisée(s) selon RC pour les sociétés)

En acceptant ce transfert, le nouveau détenteur soussigné s'engage envers l'office cantonal des automobiles et de la navigation à acquitter tout impôt ou émolument en cours ou arriéré, enregistré au compte des plaques dont il devient le bénéficiaire. Il n'est pas envoyé de nouveaux bordereaux. Cas échéant, il lui appartient de les réclamer à l'ancien détenteur. Il prend également note qu'un émolument sera perçu au comptant lors de l'opération de cession.

Lu et approuvé le: _____ Signature: _____
du nouveau détenteur
(timbre + signature(s) autorisée(s) selon RC pour les sociétés)

Bénéficiaires et pièces à présenter, voir au verso

SEULE EST AUTORISÉE LA CESSION DE PLAQUES: DU TITULAIRE...

... À SON CONJOINT,
À L'UN DE SES ENFANTS,
OU AUX ENFANTS
DU CONJOINT

... À SON PÈRE OU
SA MÈRE OU ENCORE
À L'UN DE SES FRÈRES
OU SŒURS

... À UNE SOCIÉTÉ DONT
L'ACTUEL TITULAIRE DES
PLAQUES EST
ADMINISTRATEUR OU
DIRECTEUR

... SI LES ADMINISTRATEURS
SONT LES MÊMES QUE
CEUX DE L'ACTUELLE
SOCIÉTÉ TITULAIRE
À UNE AUTRE SOCIÉTÉ

... À SON
ADMINISTRATEUR
OU DIRECTEUR
(SI L'ACTUEL TITULAIRE
EST UNE SOCIÉTÉ)

PIÈCES À PRÉSENTER

- Permis de circulation (N.B. pour les véhicules de plus de 10 ans, la dernière expertise doit remonter à moins d'1 an, faute de quoi un contrôle technique est exigé au préalable)
- Attestation d'assurance RC au nom du nouveau détenteur
- Pièce d'identité du nouveau détenteur:
 - Genevois : carte d'identité, passeport.
 - Confédérés : attestation d'établissement.
 - Etrangers : livret pour étrangers
 - Sociétés : extrait du registre de commerce ou statuts de la société cédante et de la société nouvellement détentrice.